



IATSE Local 56



À QUOI ÇA SERT D'ÊTRE SYNDIQUÉ...?

C'est la première question que se posent des milliers de salariés. Voici quelques arguments qui permettent d'apporter une réponse concrète :

Sur le plan **PERSONNEL** :

- Tu n'es plus seul ou isolé et tu fais partie d'un groupe de collègues qui sont solidaires et fraternels. Tu es épaulé, écouté, rassuré et soutenu par les délégués et le syndicat. Ensemble, nous montrons qu'il est possible de se faire entendre.
- Tu es conseillé et défendu. Le syndicat t'aide et t'accompagne dans tes démarches (pour résoudre tes problèmes quotidiens dans l'entreprise, t'assister face à l'employeur, en cas de congédiement...).
- Tu acquiers un poids supplémentaire face à l'employeur. Tu n'es plus obligé de subir un patron agressif ou tolérer le harcèlement. Avec le syndicat, tu regagnes en dignité.
- Tu es informé sur tes droits, ta convention collective, le Code du travail mais aussi sur ta profession (publications, courriels, fiches, fonds documentaires...). Tu es informé pour mieux agir et tu connais mieux tes droits. Tu comprends aussi mieux les enjeux et l'importance d'une négociation.
- Tu es consulté pendant la négociation et avant la signature d'un accord avec l'entreprise.
- Tu peux t'exprimer, donner ton avis sur les revendications à défendre ainsi que sur l'activité et les orientations du syndicat.
- Tu bénéficies d'un crédit d'impôt sur les cotisations versées au syndicat.
- Tu as accès à la formation syndicale.
- Tu bénéficies de l'aide juridique du syndicat et en cas de litige avec ton employeur, nous mettons à ta disposition nos avocats spécialisés en droit du travail ou des conseillers.
- Tu bénéficies des moyens du syndicat pour tes démarches (téléphone, fax, ordinateur, copies...) dans les locaux du syndicat pour toute démarche en relation avec le travail.
- Tu peux être mandaté par le syndicat sur les différents comités tel santé et sécurité ou négociation, etc.
- Tu élargis ton réseau personnel et professionnel en faisant la connaissance d'autres collègues, élus ou mandatés dans des entreprises du milieu.



IATSE Local 56



Sur le plan COLLECTIF, le syndicat :

- Permet de décrypter les projets de la direction et d'analyser les évolutions sociales ou sectorielles. Ainsi, le syndicat permet d'y voir plus clair et de comprendre l'enjeu des négociations.
- Représente les salariés devant les différentes instances légale et défend activement leurs intérêts dans des négociations (salaires, formation, conditions de travail, santé, etc.).
- Permet de défendre des valeurs et agir pour la liberté, l'égalité, la justice, la paix, la solidarité, le bien-être au travail, les droits de l'homme, l'environnement, mais aussi contre les discriminations, le racisme, la xénophobie, l'individualisme...).
- Permet de construire l'activité syndicale dans l'entreprise, définir les revendications et organiser des rendez-vous collectifs sous la responsabilité du syndicat (rassemblement, mobilisation, manifestation...)
- Défend et fait évoluer nos métiers, nos professions, nos statuts et nos qualifications.
- Permet de soutenir et financer les activités du syndicat (locaux, fonctionnement, communication, action juridique, mobilisations, aide aux sections syndicales, aux travailleurs...).
- Améliore le rapport de force à l'intérieur de l'entreprise.
- Permet de défendre d'autres choix que ceux imposés par la direction en formulant des propositions alternatives.
- Donne plus de poids pour défendre les intérêts de tous les salariés lors des négociations et dans les comités paritaires.
- En cas de litiges collectifs, le syndicat mandate ses avocats et assure tous les frais liés à une procédure juridique.
- Permet au syndicat de développer et d'organiser la solidarité entre les salariés des différents départements d'une même compagnie ou de la même profession.
- Organiser la solidarité financière du syndicat en cas de conflit dur dans une entreprise où il est implanté.